

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 21 septembre 2015

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, M. ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Absent : M. MAUGER Dominique

Monsieur Nicolas ALLAROUSSE est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

### **DESIGNATION D'UN ELU POUR LE DEPOT ET LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME (PC DP) AU NOM DU MAIRE**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de désigner Monsieur Robert BALLEFIN, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

### **SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE EN RAISON DE L'AUGMENTATION DE L'EFFECTIF**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle la délibération prise la 30 janvier 2015 par laquelle il avait été accordé une subvention de 64 € par enfant.

Il informe le Conseil Municipal d'une demande de Madame Nadège ANSELME, directrice de l'école élémentaire sollicitant, une subvention exceptionnelle suite à l'augmentation du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2015 à savoir 180 au lieu de 165 au 1er janvier 2015, base de calcul pour la subvention annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde une subvention pour les 15 enfants supplémentaires, soit 960 €.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DE DEUX EMPLOIS AVENIR

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, adjoint au personnel, qui explique aux élus que, lors de la signature du contrat des emplois d'avenir, la commune s'engageait à leur assurer une formation.

Ces actions de formation, réalisées prioritairement pendant le temps de travail ou en dehors de celui-ci, privilégient l'acquisition de compétences de base et de compétences transférables permettant au bénéficiaire de l'emploi d'avenir d'accéder à un niveau de qualification supérieure.

Une formation « préparation au concours moniteur éducateur » par le CNED a été sollicitée par Madame Anissia MARTINEZ pour un montant de 319 €.

Une formation « CAP petite enfance » par le CNED a été sollicitée par Madame Léa LEPORATI pour un montant de 615 €.

Les intéressées ont réglé ces formations en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser la somme de 319 € à Mme MARTINEZ et 615 € à Madame LEPORATI

## CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation de 3 bureaux de contrôle pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

Deux bureaux de contrôle ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre 2015 à 17h30 et pour le choix des candidats le 07 septembre 2015 à 17h30.

Ils ont répondu pour les quatre missions suivantes :

L : relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

PS : Protection sécurité

SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP

HAND : relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

BUREAU	MISSION	HONORAIRES
ALPES CONTROLES 17, avenue du Condorcet 69100 VILLEURBANNE	L + PS + SEI + HAND	7 800,00 € HT
DEKRA 2, Place de l'Europe BP 7408 38074 ST QUENTIN FALLAVIER	L + PS + SEI + HAND	5 310,00 € HT

L'analyse des offres fait apparaître la proposition du bureau DEKRA comme économiquement la plus avantageuse, la commission d'appel d'offres propose donc de retenir le bureau DEKRA pour un montant de 5 310,00 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## CHOIX DU SPS POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que, pour les travaux de l'extension du groupe scolaire, il est obligatoire d'avoir un coordinateur sécurité.

Une consultation a été lancée auprès de trois bureaux, deux bureaux ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre 2015 à 17h30 et pour le choix des candidats le 07 septembre 2015 à 17h30.

BUREAU	MISSION	HONORAIRES
Alpes Contrôles	Plan Particulier de sécurité et de protection de la santé	3 960, 00 € HT
ELYFEC 29, rue Condorcet 38090 VILLEFONTAINE	Plan Particulier de sécurité et de protection de la santé	1 968, 00 € HT

L'analyse des offres fait apparaître la proposition du bureau ELYFEC comme économiquement la plus avantageuse et la commission d'appel d'offres propose donc de retenir le bureau ELYFEC pour un montant de 1968 ,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## CHOIX DU CHARGÉ D'OPERATION POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

---

Dans le cadre du projet de l'extension du groupe scolaire, il convient de recruter un prestataire pour une mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination).

La commune de SATOLAS ET BONCE a lancé une consultation auprès de trois prestataires potentiels afin qu'ils remettent une proposition technique et tarifaire pour une mission d'OPC sur le programme de l'extension du groupe scolaire.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre 2015 à 17h30 et pour le choix des candidats le 07 septembre 2015 à 17h30.

Seulement un candidat a remis une offre :

BUREAU		HONORAIRES
PROCOBAT :		
Durée du chantier	9 mois	
Temps passé	40 semaines	
Phase étude conception		500 € HT
Phase travaux 9 mois		17 500 € HT
Phase réception		2 000 € HT
TOTAL		20 000 € HT

La commission d'appel d'offres propose donc de retenir le bureau PROCOBAT pour un montant de 20 000 ,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## ENQUETE PUBLIQUE PRD

---

Monsieur le Maire expose le dossier présenté par la société PRD dont le siège social est : 8, rue de Lamennais 75008 PARIS, qui sollicite l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER et SATOLAS ET BONCE, ZAC de Chesnes Ouest et Nord.

Les activités concernées sont soumises à autorisation pour la protection de l'environnement.

Le bâtiment sera implanté ZAC de Chesnes Ouest et Nord – Rue des Chapelles à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et SATOLAS ET BONCE.

Nature de l'installation : Exploitation d'un bâtiment logistique

La surface de plancher est de 9192,67 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un entrepôt de 4 cellules, de 2 locaux de charge, d'1 local technique de deux bureaux et locaux sociaux en R+1

Un exemplaire du dossier était à la disposition du public en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et en mairie de SATOLAS-ET-BONCE pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture desdites mairies.

L'enquête publique a lieu du 24 août au 21 septembre 2015 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'autorisation présentée par la société PRD et souhaite qu'en cas de recrutement de personnel, les habitants des communes limitrophes soient prioritaires et que les normes de sécurité soient respectées. Le flux supplémentaire des camions doit être pris en considération.

Monsieur le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été évoqué le raccordement de la zone de Chesnes à la VP5. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal demandent que les études concernant cette route démarrent rapidement afin de délester les routes communales et de ce fait limiter la circulation des poids lourds sur le village.

## AUTORISATION FAITE A LA CAPI D'ACQUERIR, INSTALLER ET ENTRETENIR DES DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION POUR LA ZAC DE CHESNES

---

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 132-14 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

**Vu** les statuts de la communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mise en place de ce dispositif est un engagement de campagne.

Il expose que :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, la communauté d'Agglomération Porte de l'Isère souhaite installer un dispositif de vidéoprotection sur le parc de Chesnes, zone d'activité économique d'intérêt communautaire située sur les communes de Saint Quentin Fallavier et de Satolas et Bonce, suite aux nombreux vols intervenus dans les entrepôts.

Ce projet, porté par la CAPI, est développé en lien étroit avec les communes d'assiette du parc d'activités de Chesnes ainsi qu'avec la Gendarmerie Nationale. Pour procéder à l'installation du dispositif de vidéoprotection, la CAPI doit obtenir, en vertu du code de la sécurité intérieure, l'accord des communes sur lesquelles seront situées les caméras.

Pour la réalisation de ce projet, la CAPI prévoit de réaliser les travaux d'infrastructures (fibre optique et électricité) et d'installer environ 50 caméras de vidéoprotection destinées à filmer les véhicules circulant sur les voies publiques du parc de Chesnes. A ce stade d'avancement, le coût prévisionnel d'installation de ce dispositif est évalué à 600 000 euros (TTC). Afin de réduire le coût du projet la CAPI sollicitera une demande de subvention au fond interministériel de prévention de la délinquance.

La CAPI assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, et le Maire de la commune restera quant à lui, compétent pour le visionnage des images, qui relève de son pouvoir de police générale.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal (17 voix pour et 1 abstention) :

- **D'AUTORISER** la CAPI à acquérir, installer et entretenir un dispositif de vidéoprotection uniquement sur le périmètre communal concerné par le parc d'activités de Chesnes.
- **D'AUTORISER** la CAPI à solliciter des subventions du fond interministériel de la prévention de la délinquance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

#### **ATTRIBUTION LOGEMENT T4 – Route de Billaudière**

---

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, référent de la commission Logement, informe le Conseil Municipal qu'un logement communal type T4 situé Route de Billaudière est libre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Il propose de soumettre la candidature de Madame Audrey TREVISANI à l'approbation du Conseil Municipal. Cette personne est seule avec deux enfants dont un est scolarisé sur la commune.

Un bail sera établi entre Madame Audrey TREVISANI et la commune de SATOLAS ET BONCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (17 voix pour et une abstention) :

- Accepte la candidature retenue par la commission logement et l'attribution du logement communal.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

#### **CONVENTION DE SERVITUDE ERDF – Lieu-dit La Garenne**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitude doit être signée entre ERDF et la commune de SATOLAS ET BONCE.

En effet, la commune consent à ERDF, sur trois parcelles sises au lieu-dit la Garenne cadastrées section A n° 880/882/1098, le passage de canalisations souterraines.

La convention est conclue à titre gratuit, et sera authentifiée aux frais d'ERDF en l'étude de Maître Franck LAMBERT, notaire à Bourg en Bresse (Ain).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec ERDF.
- Précise qu'ERDF est chargée à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques

## ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL PAR COMMISSION

Madame Véronique CANET, adjointe déléguée à la Communication demande à chaque commission de rédiger son article pour le bulletin municipal avant le 15 octobre 2015.

Madame Viviane MACCAFERRI a été retenue pour la conception du bulletin 2015/2016, accord à l'unanimité.

## PREPARATION BUDGETAIRE

Chaque président de commission communale est invité à réfléchir et à remettre ses prévisions budgétaires avant le 30 octobre en vu de la préparation du budget 2016.

## POINT URBANISME

### ➤ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance d'Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en juillet et août 2015.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire	maison individuelle	TASSIN Steve	Lotissement la Garenne lot 9	Accordé le 27/07/2015
	maison individuelle	CANET Cédric	Lotissement la Garenne lot 5	Accordé le 28/07/2015
	Bâtiment Logistique	PRD	ZAC de Chesnes Nord	accordé le 26/08/2015
	maison individuelle	DEHARD Noël	Lotissement Combe la Saume	accordé le 10/09/2015
Permis en cours d'instruction	2 maisons individuelles	COMMUNE	Lotissement Le Clos des Pinsons	en cours
	Extension maison individuelle	VEVE Isabelle	44 Impasse Combe Robert	en cours
	Extension groupe scolaire	COMMUNE	Montée des Lurons	en cours
	Extension station d'épuration Traffeyère	CAPI	chemin du Grand Cariau	en cours
déclarations préalables	Division terrain en 1 lot à bâtir	VERNAISON André	Route de Montsolongre	accordée le 30/07/2015
	Mur de clôture	CUENCA Alain	Impasse de la Vie Sauré	accordée le 30/07/2015
	Mur de clôture + Abri de jardin	RUIZ Pascal	Chemin des Pinsons	accordée le 06/08/2015
	Mur de clôture	BERNARD Eddy	Impasse de Servérieu	accordée le 06/08/2015
	Piscine	MOGEY Gérard	Impasse du Lavoir	accordée le 06/08/2015
	Abri de jardin	FORTE Patrick	Impasse des Coquelicots	accordée le 06/08/2015
	Aménagement d'une pièce à vivre	MAZENS Bernard	Impasse du Peuplier	accordée le 06/08/2015
Abri de jardin couvert non clos	VARENNES Julien	Allée du Soleil	accordée le 06/08/2015	

### ➤ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, adjoint délégué à l'Urbanisme rappelle qu'une réunion a lieu le vendredi 9 octobre 2015 à 14h en mairie pour la présentation de l'état initial de l'environnement et du volet paysage du territoire communal.

➤ Enfouissement réseau assainissement du Chaffard

Les travaux ont commencé sur la Route de la Bourbre et devraient durer jusqu'à fin novembre. Le Conseil Municipal est bien conscient de la gêne occasionnée.

➤ Retour Forum

Madame Véronique CANET, adjointe déléguée à la Vie associative informe le Conseil Municipal que le Forum des Associations a connu un vrai succès. Il y a eu une forte implication des associations et un travail en équipe avec le comité des fêtes.

Monsieur le Maire félicite Madame Véronique CANET pour son travail et son implication.

➤ Journée du Patrimoine

Madame Véronique CANET, adjointe déléguée à la Culture fait un retour sur la journée du patrimoine. Elle regrette le peu de participants. Une récompense sera remise aux personnes présentes.

➤ Exemple livret de famille

Les nouvelles pochettes des livrets de famille sont présentées aux membres du Conseil Municipal

➤ Visite mairie de Vaulx-Milieu

La visite est prévue le 9 novembre 2015 à 19h à la Mairie de Vaulx-Milieu.

➤ Recrutement de 4 agents recenseurs pour la période du 21/01 au 20/02/2016

SATOLAS ET BONCE fait partie des communes qui seront recensées l'année prochaine aussi, pour ce faire la collectivité recrute 4 agents recenseurs.

Toute personne intéressée peut déposer une lettre de motivation et un CV en mairie avant le 31 octobre 2015.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 OCTOBRE 2015 à 20 heures 30**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 00h15